



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 20181

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes des enseignants et des parents d'élèves du fait de rumeurs entretenues lors des récents mouvements de grève sur l'intention du Gouvernement de supprimer les écoles maternelles. Il apparaît absolument nécessaire de les rassurer à ce sujet compte tenu d'une campagne de désinformation particulièrement importante. Il lui demande donc quel moyen il entend mettre en oeuvre pour informer les personnes concernées de l'attachement du Gouvernement à l'école maternelle.

Texte de la réponse

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 précise que la scolarité est organisée en cycles pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux. La scolarité de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire comporte trois cycles et l'école maternelle correspond au cycle des apprentissages premiers. Le fait que les enfants de deux à cinq ans soient confiés, comme les enfants de l'école élémentaire, à des enseignants est une spécificité du système éducatif français qui fait de l'école maternelle une école à part entière que nombre de pays nous envient et commencent à imiter. L'école maternelle, bien que n'étant pas obligatoire, est fréquentée par la quasi-totalité des enfants de trois à six ans ; sa responsabilité est double : mener à bien les apprentissages premiers et engager tous ses élèves sans exception, dans la première étape des apprentissages fondamentaux qui doit permettre une entrée réussie dans l'écrit et donc constitue une des modalités de la prévention de l'illettrisme. Les nouveaux programmes, en vigueur depuis la rentrée 2002, précisent les compétences à acquérir à la fin de chaque cycle, et notamment celles de la fin de l'école maternelle. L'école maternelle française n'est aucunement menacée ; les personnels et les parents d'élèves ont pu être rassurés sur ce sujet par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et, au niveau local, par les autorités académiques.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20181

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4665

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6718